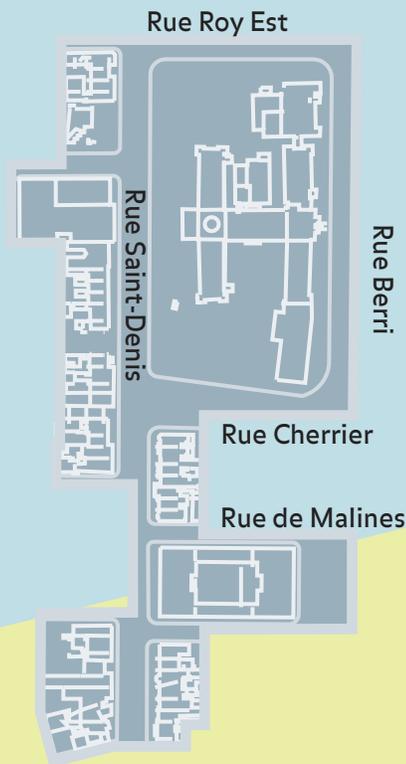


3  
5

## AIRE SQUARE SAINT-LOUIS UNITÉ RUE SAINT-DENIS 2



### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette portion de la rue Saint-Denis semble avoir été tracée entre les années 1834 et 1846. Cependant, ce n'est que durant les années 1860 et 1870 qu'un réel développement s'y produira. En 1859, Côme-Séraphin Cherrier concédera une partie de sa terre aux Sœurs de la Providence pour la construction de l'Institution des Sourdes-Muettes, sur la rue Saint-Denis entre les rues Cherrier et Roy. Les lots situés à l'ouest de la

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



rue Saint-Denis seront pour leur part découpés lors du lotissement des terrains adjacents au square Saint-Louis, en 1876. La rue Saint-Denis étant devenue une artère importante de Montréal, tant pour la circulation que pour le commerce, plusieurs bâtiments de cette unité de paysage ont subi des transformations importantes.

### TISSU URBAIN

#### Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots avec ruelle. Bien que ces îlots possèdent 3 ou 4 faces bâties, toutes les parcelles de l'unité de paysage ont leur façade principale sur la rue Saint-Denis.

#### Le parcellaire

La parcelle de base de cette unité de paysage mesure entre 7 et 8 mètres de largeur et environ 30 mètres de profondeur. Cependant, plusieurs parcelles ont été fusionnées pour accueillir du bâti spécialisé, principalement à vocation commerciale ou institutionnelle. Seule la parcelle de l'ancienne Institution des Sourdes-Muettes était de grande taille à l'origine. Il est à noter que les parcelles situées du côté ouest de la rue Saint-Denis, au sud du square Saint-Louis, possèdent une forme atypique en raison d'un découpage différent.

### IMPLANTATION

#### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT :** variable, de 0 à 4,5 mètres, en excluant l'ancienne Institution des Sourdes-Muettes.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES** : irrégulier, alignement par groupe de bâtiments seulement.

**MARGES LATÉRALES** : aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES** : constructions en fond de cour fréquentes mais d'alignement variable, certains bâtiments construits ou agrandis jusqu'à la ligne de lot arrière.

### Les aménagements extérieurs

Plantations d'arbres sur l'espace public, cours avant aménagées en matériaux durs et pouvant accueillir des cafés-terrasses, présences de quelques cours anglaises.

### BÂTI

#### Le type architectural

Variété de types architecturaux, tant résidentiels qu'institutionnels. Transformation des rez-de-chaussée des bâtiments résidentiels afin d'accueillir la présence de commerces.

#### La volumétrie

**FORME DU PLAN** : rectangulaire ou en forme de « L », la plupart des bâtiments possédant des ajouts à l'arrière et plusieurs occupant près de 100 % du lot.

**LARGEUR** : similaire à celle de la parcelle, soit 7 à 8 mètres.

**HAUTEUR** : 3 ou 4 étages, à l'exception de l'ancienne Institution des Sourdes-Muettes et de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, tous deux de plus grande hauteur. On retrouve principalement deux types de surélévation par rapport au niveau du sol : des rez-de-chaussée qui sont presque au même niveau que le trottoir, ou, ce qui est plus fréquent, des rez-de-chaussée surélevés d'un maximum de 10 à 15 contremarches. Le sous-sol est ainsi presque au niveau du sol et une légère dépression, la cour anglaise, permet d'y accéder. Cet étage en demi sous-sol est généralement occupé par une fonction commerciale.

**TOITURE** : toit plat ou fausse mansarde.

**BALCON ET SAILLIE** : escalier droit permettant d'accéder au rez-de-chaussée s'il est surélevé ou au deuxième niveau, balcon au deuxième ou troisième niveau couvrant généralement le porche d'entrée sur quelques bâtiments.

### UNITÉ DE PAYSAGE

#### 3-5 RUE SAINT-DENIS 2



#### Les matériaux de revêtement

**CORPS** : pierre de taille ou à bossage pour les bâtiments les plus anciens, brique d'argile sur les nouveaux bâtiments.

**TOITURE** : ardoise pour les fausses mansardes.

**ESCALIER ET BALCON** : bois et/ou métal, balcons supportés par des consoles de bois ou de métal.

#### Le traitement des façades

Le traitement des façades est réalisé avec beaucoup de variation d'un bâtiment ou groupe de bâtiments à l'autre. Par conséquent, cette description tient à faire ressortir quelques caractéristiques dominantes qui ne sont pas nécessairement présentes sur tous les bâtiments.

**SOCLE** : division entre l'étage en demi sous-sol et le rez-de-chaussée démarquée par la pierre en saillie dans le bas du mur ou un bandeau de pierre de taille, cette distinction souvent légère étant accentuée par la présence des enseignes ou auvents des commerces.

**CORPS** : composition asymétrique en deux travées, la première étant composée d'un alignement de portes et la seconde d'un alignement de fenêtres, aucun changement de traitement du matériau de revêtement dans le plan du mur.

**COURONNEMENT** : corniche moulurée en métal ou parapet de pierre pour les toits plats, corniche moulurée sous la mansarde et lucarnes de formes diverses pour les fausses mansardes, couronnement des lucarnes souvent composé de toitures dont la hauteur dépasse celle du faîte du toit, couronnement des bâtiments plus récents composé d'un simple solin.

### Les ouvertures

**FENÊTRES** : à battants avec imposte, à guillotine.

**PROPORTION** : variable, celle de l'ouverture dominante variant de 1 largeur = 1/2 hauteur à 1 largeur = 1/3 hauteur.

**PORTES** : doubles avec imposte.

**ENCADREMENT DES OUVERTURES** : pierre de taille pour les bâtiments en pierre à bossage, encadrement et surtout le linteau composé de pierre sculptée pour les bâtiments en pierre de taille.

### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : pierre à bossage pour la fondation et le demi-sous-sol, brique d'argile pour les étages.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : nombre de travées variable, disposition des ouvertures respectant un alignement horizontal mais pas nécessairement vertical.

### VALEURS PATRIMONIALES

#### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

#### 3725, rue Saint-Denis

Ancienne Institution des Sourdes-Muettes  
(Grande propriété à caractère institutionnel)

#### 3744, rue Saint-Denis

École de l'automobile

**Pour préserver  
le cachet du Plateau,  
contactez :**

**Direction du  
développement  
du territoire et des  
travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau

### UNITÉ DE PAYSAGE

#### 3-5 RUE SAINT-DENIS 2



### Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Rue Saint-Denis 2 est d'une composition diversifiée. On peut y observer tant des édifices de bureaux que l'imposant ensemble institutionnel des Sœurs de la Providence ou encore des maisons en pierre grise similaires à celles du square Saint-Louis, mais dont les rez-de-chaussée ont été convertis en espaces commerciaux. Ce sont principalement ces derniers bâtiments qui ont été décrits dans cette fiche, car ils forment le tissu de base ou d'origine de cette unité de paysage. Mais plusieurs immeubles ont été transformés ou substitués par des bâtiments plus récents. De façon générale, ces édifices récents respectent le gabarit des bâtiments précédents, mais ils sont implantés sans marge de recul avant, ne présentent pas de surélévation du rez-de-chaussée et diffèrent dans la composition architecturale de la façade, notamment par les dimensions et les proportions des ouvertures, qui sont plus grandes et souvent horizontales.